CAUE ARDÈCHE

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ARDÈCHE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

LA FIN DE LA TDCAUE

Après 35 ans de bons et loyaux services la Taxe Départementale CAUE s'est vue remerciée au profit de la nouvelle taxe d'aménagement.

Une petite révolution puisqu'elle marque la disparition d'une taxe spécifiquement dédiée au CAUE, permettant aux particuliers candidats à la construction, redevables de cette participation, d'identifier clairement notre structure et nos actions.

Depuis le 1er mars 2012, la nouvelle taxe d'aménagement recouvre -pour sa part départementale- les dépenses nécessaires aux espaces naturels sensibles et au fonctionnement des CAUE. Cette simplification voulue par le législateur n'a pas manqué de créer une zone d'incertitude, puisque fin 2012 les CAUE, pour la plupart, n'avaient pas encore connaissance de leur niveau prévisionnel de ressources pour élaborer leur budget 2013.

Pour autant l'activité du CAUE ne s'en est pas ressentie et ces inquiétudes n'ont nullement entamé la détermination et la motivation de l'équipe au quotidien.

L'accompagnement des collectivités est, encore et toujours, notre mission prépondérante. La faible taille des communes ardéchoises, la complexification des procédures et le renforcement des exigences de qualité en terme de développement durable ainsi que la raréfaction des financements publics sont autant d'éléments qui rendent notre action auprès des collectivités toujours aussi précieuse.

La recherche de solutions innovantes permettant de faire évoluer les approches en matière d'architecture contemporaine et de nouvelles formes urbaines, et de les faire comprendre et partager au plus grand nombre, doit rester un enjeu essentiel dans nos territoires ruraux.

La mise en œuvre de réflexions supra communales, l'émergence des SCoT et des PLH nous conduisent également à être présents auprès des intercommunalités ou autres structures territoriales. Mais dans tous les cas notre action reste marquée par une aide à la réflexion amont, qui est l'un des gages d'une démarche de qualité.
Ainsi les actions 2012 ont porté sur des échelles de territoire totalement différentes : du SCoT du grand Rovaltain, du Pays d'Art et d'Histoire ou du CDDRA Ardèche Verte à de petites communes rurales telles que St-Michel-de-Chabrillanoux ou Faugères.

Les publics ont été également très éclectiques : du particulier reçu individuellement pour son projet de construction à la rencontre de 200 lycéens autour de questions prospectives d'aménagement du territoire en 2040.
Enfin, la mission liée au fleurissement, action atypique du CAUE de l'Ardèche, a battu son plein cet été. En effet le concours départemental est porté et animé depuis 10 ans par le CAUE. L'organisation d'un voyage d'études au festival des jardins de Chaumont sur Loire, haut lieu international de l'innovation paysagère, aura été une belle façon de partager cet anniversaire avec une quarantaine d'acteurs Ardéchois et Rhônalpins du fleurissement et du cadre de vie.

Les territoires bougent, leurs compétences et leurs périmètres évoluent, mais la question de la qualité urbaine, architecturale et paysagère demeure. Alors le CAUE demeure à leurs côtés en s'adaptant en permanence à leurs nouvelles problématiques.

Michel CHANTRE
Conseiller Général
Président du CAUE de l'Ardèche

SOMMAIRE

5. ACTEURS DU CAUE
6. FLEURISSEMENT, PAYSAGE ET CADRE DE VIE
12. CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS
26. RETOUR SUR PROJET
28. ACTIONS PÉDAGOGIQUES
32. LE CONSEIL AUX PARTICULIERS
33. ET ENCORE...
34. LE RÉSEAU
35. RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET REVUE DE PRESSE

ACTEURS DU CAUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres de l'Etat
Claude AGERON, directeur de la DDT
et un représentant de la DDT
Philippe GANION, architecte des Bâtiments de France
Cécile BRENNAN-SARDOU, directrice académique

Membres des collectivités locales
Michel CHANTRE, président du CAUE, conseiller général
Robert ROUX, conseiller général,
Jean-Pierre CONSTANT, conseiller général
Jacques ALEXANDRE, conseiller général
Jean-Paul MANIFACIER, vice-président du Conseil général
Olivier PEVERELLI, conseiller spécial auprès du président du Conseil général

Représentants des professions concernées
Patrice PIERRON, représentant la fédération française du paysage
Sylvain NYSIAK, représentant le syndicat des géomètres Drôme-Ardèche
Mireille MICHEL, représentant le conseil régional de l'ordre des architectes
Yolaine ARNICHAND, représentant le syndicat des architectes de l'Ardèche

Personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement
Guy DELUBAC, représentant la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche
Martin CHENOT, directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne

Membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans
Francis DOUILLET, vice-président du Pact H & D Ardèche
Pierre LAQUET
Barbara TOUZOT, plasticienne
Roger DEMAUVE, adjoint au maire de St-Martin-sur-Lavezon
Alain PONTAL, adjoint au maire de Charmes-sur-Rhône
Vincent TARRAYRE, conseiller municipal de Mayres

Représentant élu par l'ensemble du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative
Séverine MONDINO

Membres associés siégeant avec voix consultative
Jean-Paul POULET, président de la CCI de l'Ardèche
François-Régis MASSEBEUF, président de la chambre des notaires
Fabienne MUNOZ, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat
Jean-Luc FLAUGÈRE, président de la chambre d'agriculture
Gérard CHAPUIS, représentant l'association des maires de l'Ardèche
Luc BOUSQUET, directeur de la recherche et des partenariats,
ENS d'Architecture de Lyon

LES MEMBRES ADHERENTS

105 COMMUNES
7 COMMUNAUTES DE COMMUNES
7 ORGANISMES DIVERS ET PARTICULIERS

L'EQUIPE TECHNIQUE

Isabelle BON - Directrice - Architecte
Patrice FLAMBEAUX - Responsable d'études - Architecte
Cyril GINS - Chargé d'études - Paysagiste
Amaël RAPHANEAU - Chargé d'études - Architecte
Myriam VAUTHIER - Chargée d'études - Architecte - Urbaniste
Guylaine MAGNIEZ - Chargée de mission environnement
Laure SARRECH - Chargée d'études - Urbaniste (jusqu'au 31/08/2012)
Hélène PAGE - Chargée d'études - Urbaniste (a/c du 5/09/2012)
Alexandre LIVRIERI - Apprenti puis assistant d'études - Urbaniste
Joris LIVRIERI - Graphiste
Marie-Ange ANDRE - Secrétaire
Corinne MARZIN - Comptable
Séverine MONDINO - Documentaliste - Chargée de communication

Nathalie AYMARD - Stagiaire (Licence géographie aménagement)
Céline PEYRARD - Stagiaire (ENS d'Architecture de Marseille)

VOYAGE dans les **JARDINS** du **VAL-de-LOIRE**

Le CAUE de l'Ardèche organise et anime depuis 10 ans le concours du Département «fleurissement, paysage et cadre de vie». Ce concours a pour vocation de promouvoir et d'encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie. De nombreux critères sont pris en compte pour l'obtention du label : le patrimoine paysager et végétal, le patrimoine bâti, le développement durable, la participation citoyenne et la valorisation touristique.

En parallèle du concours, le CAUE organise des formations et des visites gratuites et ouvertes à tous les acteurs du fleurissement : élus, techniciens et particuliers.
Le voyage d'étude à Chaumont-sur-Loire organisé du 12 au 14 septembre 2012 s'inscrit dans le cadre de ces actions.

Innover est indispensable pour répondre aux attentes des habitants et des visiteurs dans une commune. C'est pourquoi le CAUE a proposé un voyage au cœur de l'innovation paysagère au domaine de Chaumont-sur-Loire. Depuis vingt ans, le festival international des jardins a vu défiler des créateurs du monde entier. Le thème de l'année 2012 était : jardins des délices, jardins des délires. Ce temps fort a été complété par la visite du Conservatoire du pélargonium à Bourges, des parcs des châteaux de Cheverny et de Valmer ainsi que des espaces verts de Blois, ville 4 fleurs.

Ce voyage tire sa réussite du partage d'une passion commune entre les participants.

LE VOYAGE D'ETUDE A CHAUMONT-SUR-LOIRE

Les 10 ans de l'organisation par le CAUE du concours « fleurissement, paysage et cadre de vie » ont été marqués par l'organisation d'un voyage d'étude à Chaumont-sur-Loire du 12 au 14 septembre 2012.

Cette initiative est née d'un double constat :

D'une part, la nécessité d'innover dans le domaine du fleurissement. En effet les attentes des habitants et des visiteurs évoluent très rapidement. Le besoin en espaces verts est en augmentation permanente. Ce besoin ne comprend pas uniquement des espaces plantés de végétaux mais englobe aussi les aménagements permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants comme les équipements sportifs, les voies de déplacements doux ainsi que l'ensemble des actions publiques ou citoyennes qui améliorent la propreté, la sécurité, la prise en compte du développement durable... Le CAUE a donc proposé ce voyage au cœur de l'innovation paysagère, au domaine de Chaumont-sur-Loire et dans le Val de Loire.

D'autre part, l'intérêt pour les acteurs du fleurissement de fonctionner en réseau. De l'échelle régionale à l'échelle communale, la réussite d'un fleurissement est le fruit d'une action coordonnée. Il nous est apparu essentiel de permettre aux personnes responsables du fleurissement de mieux se connaître afin d'échanger leurs idées et leurs pratiques. Dans cet objectif, le voyage s'adressait aux acteurs du fleurissement dans le département de l'Ardèche : élus, techniciens, particuliers œuvrant pour les communes, mais aussi aux jurys départementaux de Rhône-Alpes et aux membres du jury régional. C'est ainsi que 40 personnes des départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, de la Savoie et de la Haute Savoie ont pu se rencontrer et échanger durant ces trois jours.

Le voyage a débuté par une visite dans la ville de Bourges où l'équipe municipale et technique nous a reçus dans les serres municipales pour un pique-nique et la visite commentée du conservatoire national du Pélargonium. Cette collection nationale de 900 espèces a surpris plus d'un participant par sa richesse et sa diversité. La serre comporte deux secteurs : d'un côté les pélargoniums horticoles, de l'autre les botaniques. L'évolution des critères du concours « villes et villages fleuris » a réduit l'importance de la fleur pour développer des aspects plus globaux du cadre de vie (patrimoine bâti, développement durable, actions citoyennes...). Cette évolution est venue mettre un terme aux prix attribués à « la fleur au kilo » dont le géranium ou plus correctement le pélargonium était le fleuron. Visiter ce conservatoire semblait paradoxal mais les explications données ont eu pour effet de réconcilier les plus fervents détracteurs du pélargonium avec cette plante pleine de ressources. Nous retiendrons de cette visite qu'aucune plante ne présente plus d'intérêt qu'une autre, une palette de végétaux variée et adaptée reste la garantie d'un bon résultat.

La première journée s'est poursuivie par la visite du château et du parc de Cheverny. Le château de Cheverny, plus connu pour ses chasses à courre et son lien avec Tintin, ne manque pas d'intérêt sur le plan du végétal. Le parc dispose de nombreuses essences d'arbres imposants. Depuis 2006, un nouveau jardin remplace la pelouse qui reliait le château à l'orangerie. Le jardin des apprentis est l'œuvre d'une équipe de jeunes en insertion qui a travaillé pendant 9 mois. Enfin, la Marquise de Vibraye, propriétaire du château, est à l'origine de la création de jardins potagers originaux où les rangs de légumes alternent avec des linéaires de matériaux variés.

La seconde journée a été en partie consacrée à la visite du domaine de Chaumont-sur-Loire. Depuis vingt ans, le festival international des jardins a vu défiler des créateurs du monde entier. Le thème de l'année 2012 était « Jardins des délices, jardins des délires ». Centre d'art et de nature, le domaine de Chaumont-sur-Loire propose, en plus du festival, de nombreuses réalisations pérennes (vallon des brumes, chemin des fers sauvages..) ou semi pérennes (installations de land art).
Le festival des jardins ne peut laisser indifférents les amateurs et les professionnels du végétal. Sur 26 espaces de 240 m^2, des équipes aux profils très variés proposent leur approche du thème de l'année. Chaque réalisation interpelle le visiteur sur des aspects différents. Elle le charme par de subtiles harmonies de couleur, elle dénonce des faits de société, elle l'emporte dans un autre monde. Les matériaux utilisés sont variés et originaux. Des planches de bois aux miroirs en passant par les couvercles de pots de confiture, tout concourt à déstabiliser l'idée que l'on peut se faire d'un jardin. Le végétal est choisi pour servir l'idée, il doit pouvoir s'adapter comme les matériaux. Dans certains de ces jardins, il disparaît presque totalement pour n'apparaître qu'à l'état de graines exposées. Que l'on visite le festival tous les ans ou qu'il s'agisse d'une première fois, aucun visiteur ne peut ressortir de ce lieu sans s'étonner de la diversité des idées. Lors de la création du festival Jean-Paul Pigeat a lancé « venez piquer nos idées ». C'est ce que nous avons fait lors de cette visite très enrichissante.

Non loin du Domaine de Chaumont dans la vallée de la Brenne, un affluent de la Loire, le château de Valmer recèle de nombreuses curiosités. Organisés selon deux grands axes, les jardins se déclinent en terrasses aux ambiances variées. La propriétaire, Alix de St Venant, a fait des deux plus grandes, un vaste potager dessiné à la française. A la différence des jardins de Villandry, ce potager est destiné à la consommation et constitue un conservatoire de graines de légumes anciens. Alix de St Venant échange ses trésors avec des collectionneurs du monde entier. La rencontre avec cette jardinière avertie s'est révélée passionnante pour le groupe. Armée de son sécateur, en cas de demande de bouture, la jardinière a présenté des plantes comestibles que l'on ne soupçonne pas, des techniques de traitement respectueuses de l'environnement, des modes de tailles originaux. La plus spectaculaire de ces curiosités restera toutefois le cornichon péteur qui suscita la surprise et l'hilarité générale.

La dernière matinée a été consacrée à la visite de Blois, ville 4 fleurs qui a reçu le prix national de la participation citoyenne. Ville d'art et d'histoire, elle entretient de nombreux jardins et espaces verts du plus prestigieux au plus simple, le tout selon une démarche de développement durable. Elle s'inspire régulièrement des réalisations du festival et a même présenté un jardin en 2006. Lors de cette visite, nous avons ainsi pu voir la concrétisation de l'innovation paysagère dans des espaces publics.

Notre attention s'est principalement orientée vers le parc créé par Gilles Clément autour du château. Ce parc s'organise en trois parties selon l'âge des ailes du château :

- médiéval avec le Jardin des simples, riche en fleurs, fruits et légumes destinés à éveiller les sens.

- classique dans la partie centrale constituée de plantations aux formes géométriques rythmées par des haies d'ifs taillées en vagues.

- renaissance avec le jardin des Fleurs Royales sur la plus petite terrasse dominant la ville. Les lys, les iris et les hémérocalles ont été choisis en référence à la fleur de lys, emblème royal.

En septembre, c'est surtout le jardin classique qui a retenu notre attention avec notamment la floraison des anémones du japon et des asters.

Le photographe Henri Pol a été invité à participer à ce voyage. Déjà en 2011, le CAUE avait choisi de travailler avec lui pour la réalisation de l'exposition « Abandons... ». Pendant trois jours, appareil photo en main, il a capté l'essence de ce voyage. Environ quarante photographies sélectionnées constituent l'exposition « Essence de jardins ». Présentée en avant-première pour la remise des prix du concours Fleurissement, paysage et cadre de vie, début 2013, cette exposition est destinée à circuler pendant 18 mois dans le département afin de faire connaître le concours « Fleurissement, paysage et cadre de vie ».

LE CONCOURS

Remise des prix de l'édition 2011

C'est dans l'objectif de toucher un plus grand nombre de communes que la remise des prix de l'édition 2011 s'est déroulée un vendredi après-midi, le 17 février 2012. Cette manifestation a été l'occasion d'aborder des thématiques rencontrées lors des tournées du jury pendant l'été. Plusieurs intervenants ont été sollicités sur des sujets diversifiés :

- La réduction des produits phytosanitaires : Marie-Christine Simon, du CROPPP (Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides) en Rhône-Alpes a présenté le programme Ecophyto 2018 qui fait suite au Grenelle de l'environnement et vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires.

Liste des communes qui participent au concours

AILHON
ANDANCE
ANNONAY
AUBENAS
BALAZUC
BANNE
BEAUCHASTEL
BOUCIEU LE ROI
BOURG ST ANDEOL
CHALENCON
CHARMES
CHASSIERS
COLOMBIER LE JEUNE
COUX
CRUAS
DAVEZIEUX
DESAIGNES
ÉTABLES
FABRAS
GUILHERAND
JAUJAC
LA VOULTE
LALOUVESC
LAMASTRE
LE CHEYLARD
LE POUZIN
LE TEIL
LES NONIÈRES
LOUBARESSE
MARIAC
MEYRAS
NAVES
PLATS
PRADES
PRIVAS
ROCHEMAURE
ROIFFIEUX
ST DÉSIRAT
ST JOSEPH DES BANCS
ST VINCENT DE BARRES
THUYETS
TOULAUD
TOURNON SUR RHÔNE
VALS LES BAINS
VALVIGNIÈRES
VINEZAC
VINZIEUX
VOGÜE

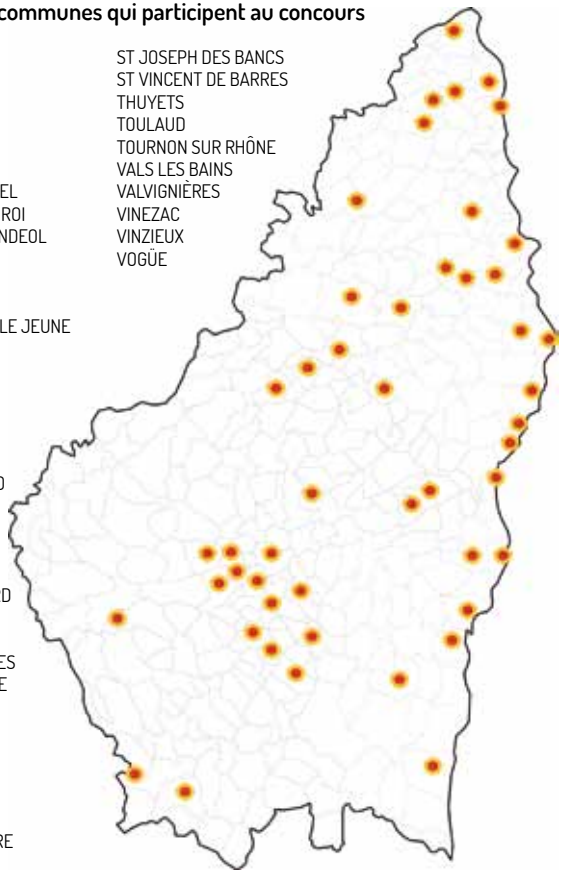

- La gestion différenciée des espaces verts : Audrey Guiet et Émilie Favier, enseignantes au CFPPA de Romans sur Isère, ont développé cette façon de gérer les espaces qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins.

- Patrimoine et végétal : en s'appuyant sur les travaux du Ministère de la Culture, Le CAUE a présenté les bases de la valorisation du patrimoine bâti par le végétal.

L'exposition « cultures d'Ardèche » réalisée par la bibliothèque départementale de prêt autour du thème du potager en Ardèche était installée pour l'occasion.

L'édition 2012 du concours

48 communes se sont inscrites pour l'édition 2012. Un calendrier de tournées a été établi de mi-juin à fin juillet. Quatre communes par jour sont visitées par un jury de 5 à 6 personnes. Les « invités » se sont succédés cette année. En effet depuis 2 ans les tournées du jury sont ouvertes aux acteurs du fleurissement qui souhaitent mieux connaître ce qui se fait dans ce domaine dans le département et voir la façon dont travaille le jury. Cette démarche permet de tisser peu à peu un réseau qui dynamise le fleurissement.

Formation à la préparation du sol : 19 avril 2012 à Lamastre

Le concours Fleurissement, paysage et cadre de vie s'enrichit chaque année de journées de sensibilisation à l'attention de tous les acteurs du fleurissement dans le département.

La préparation du terrain est un des éléments clés de la réussite d'une culture. Malgré une base commune, chacun a sa méthode qui donne des résultats plus ou moins probants. Les techniques mises en œuvre par le service des espaces verts de la commune de Lamastre ont servi d'illustration à la première partie de cette journée de formation. L'après-midi a été consacrée à la visite de la pépinière du Besset à Saint-Prix. Depuis 7 ans, cet établissement s'est spécialisé dans les vivaces et les arbustes à fleurs. Il propose un large choix de plantes susceptibles d'entrer dans la composition de massifs originaux et durables.

Cette journée a réuni 43 personnes, ce qui constituait un maximum.

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le conseil aux collectivités, axe majeur de l'activité du CAUE, s'est traduit en 2012 par l'accompagnement de 60 projets de communes, intercommunalités et territoires constitués, dont 32 nouveaux dossiers initiés au cours de l'année.

En ces périodes de rigueur budgétaire, de souci de performance environnementale, thermique et qualitative, l'émergence d'un projet fait l'objet de réflexions amont de plus en plus approfondies.

Rares sont désormais les projets strictement cernés à l'origine. Les dimensions urbanistiques, architecturales et techniques s'articulent systématiquement dès les premières analyses ; l'association et la prise en compte des citoyens s'affirmant de jour en jour.

Enfin l'aspect novateur et expérimental des projets trouve un levier supplémentaire grâce aux appels à projets lancés sur le territoire.

LISTE DES DOSSIERS SUIVIS EN 2012

ANDANCE, Mairie, bibliothèque, logements
ANNONAY, Projets urbains et restructuration îlots en centre ville
ARCENS, Aménagement de l'école
BALAZUC, Projet urbain village de caractère
BERRIAS & CASTELJAU, Un nouveau quartier
CC VERNOUX, Projet de ressourcerie
CDDRA ARDECHE VERTE, Opération façades
CDDRA ARDECHE VERTE, Appel à projets aménagement de bourgs ruraux
CHAMPAGNE, Révision du PLU
CHANEAC, Espaces publics
CHARMES-SUR-RHÔNE, Extension EHPAD
CHIROLS, Aménagement école
CHIROLS, Extension du centre village
COLOMBIER-LE-VIEUX, Aménagement bâtiments communaux et espaces publics
CREYSSEILLES, Equipements publics (mairie, salle des fêtes)
CREYSSEILLES, Extension hameau
CRUAS, Aménagement de l'îlot 2 du site médiéval, restructuration du terrain de football
DÉSAIGNES, Aménagement logements
FAUGERES, Cahier de recommandations
GILHOC-SUR-ORMEZE, Aménagement d'un commerce multi services
JOANNAS, Bâtiments communaux
LAGORCE, Réflexion pré opérationnelle pour l'éco quartier
LAMASTRE, Aménagement mairie
LANAS, Aménagements urbains
LAVILLEDIEU, Aménagements urbains
LE POUZIN, Aménagement des locaux du syndicat des eaux
LES NONIERES, Eco hameau
LUSSAS, Etude préalable nouvelle zone d'urbanisation
MALBOSC, Création centre commercial multi services
MERCUER, Aménagement quartier mairie
NOZIERES, Gîte d'étape
ORGNAC-L'AVEN, Aménagement de logements dans l'ancienne cure
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU VIVARAIS MERIDIONAL, Charte paysagère
PAYZAC, Restructuration du foyer l'oiseau bleu
PEAUGRES, Aménagement entrée de bourg : activités et logements
PEYRAUD, Révision du PLU
PLATS, Extension de l'école publique et aménagement des abords du stade de rugby
PNR, Cahier de recommandations pour les bâtiments agricoles
RAEE, Centrale villageoise photovoltaïque
ROCHECOLOMBE, AVAP
ROCHER, Projet urbain et aménagement d'une zone à urbaniser
SAINT-BAUZILE, Salle polyvalente
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, AEU
SAINT-SYLVESTRE, Aménagement des espaces publics
SAINTE-MARGUERITE-LAFIGERE, Aménagement de l'ancien presbytère
SAINT-ANDEOL-DE-VALS, Orientation d'aménagement du Mas de la Pierre
SAINT-BARTHELEMY-GROZON, Bâtiments communaux et espaces publics
SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE, Recommandations architecturales
SAINT-GINEYS-EN-COIRON, Rénovation logement et salle communale
SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY, Salle d'activités culturelles
SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX, Aménagement quartier Les Peyrets
SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC, Modification PLU et projet DUP
SCOT ROVALTAIN, Démarche pédagogique « Rêve et dessine ton territoire »
SCOT ROVALTAIN, Accompagnement formes urbaines et paysage
VAGNAS, Projet de nouveaux quartiers
VALLON-PONT-D'ARC, Aménagement quartier Ratière
VANOSC, Projet pour le 3ème âge
VERNOUX, Projet urbain
VILLENEUVE-DE-BERG, Etude zone d'aménagement Les Combettes
VILLENEUVE-DE-BERG, Réflexion programmatique pour la rénovation d'un bâtiment communal

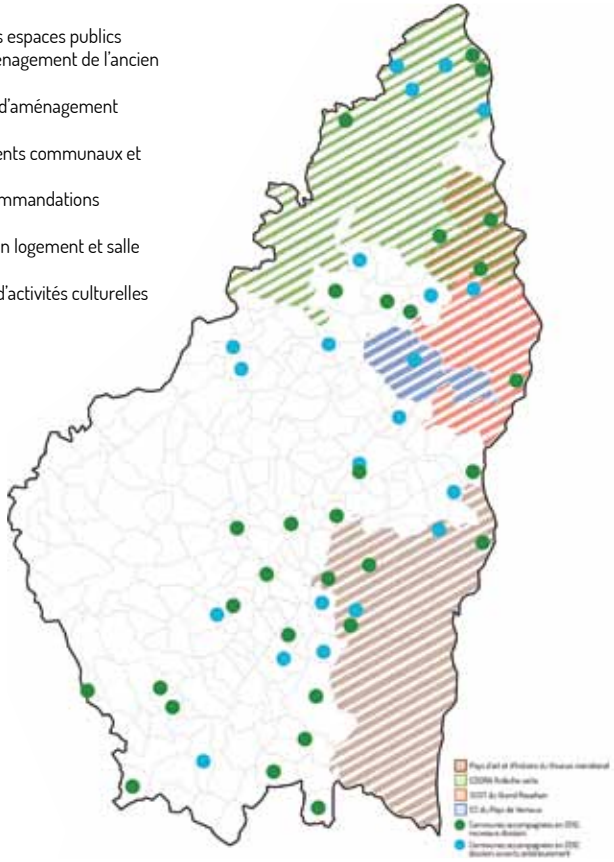

« AMÉNAGEMENT DURABLE DES BOURGS RURAUX » EN ARDÈCHE VERTE

APPEL À PROJETS

Dans le cadre de son programme d'actions sur les cœurs de villes et villages, le syndicat mixte Ardèche verte a souhaité mettre en œuvre l'appel à projets « aménagement durable des bourgs ruraux » afin de contrebalancer deux tendances à l'œuvre sur son territoire : la croissance et la concentration des populations jeunes en Vallée du Rhône, d'une part, le vieillissement et le déclin démographique des zones plus rurales d'autre part.

Ainsi, l'appel à projets a été imaginé pour soutenir l'attractivité et le développement des communes, mais également pour sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire, en subventionnant la production d'études et de projets exemplaires en matière de développement durable et de dynamisation de la vie locale.

Le syndicat mixte Ardèche verte souhaite également que les villages participants s'engagent dans un processus soutenu de concertation avec les habitants et entrent dans un dispositif de valorisation et de communication de leurs résultats.

Dans ce cadre, le CAUE 07 a été chargé d'imaginer plus précisément le contenu et les modalités de cet appel à projets, et d'en encadrer la mise en œuvre. Ainsi, la mission confiée est double et s'échelonnera tout au long des différentes phases de l'appel à projets :

- Auprès du syndicat mixte Ardèche verte : montage de l'appel à projets, aide à la constitution des différents groupes de travail, synthèse et rédaction du programme et du règlement, aide à l'organisation et à l'animation du jury de sélection des communes puis du suivi des projets, médiation technique entre les communes et le syndicat mixte ;
- Auprès des communes : analyse des enjeux des sites et projets, montage opérationnel, articulation des calendriers communaux avec celui de l'appel à projets, suivi des études et des mises en œuvres opérationnelles, définition et articulation des temps de sensibilisation et d'échanges collectifs.

Les communes de Boulieu-lès-Annonay, Mars, Plats, et Saint-Cyr ont été retenues à l'issue d'un jury tenu en novembre 2012. L'appel à projets devrait voir aboutir les premières tranches des opérations retenues dans les 3 ans à venir.

Les communes seront accompagnées par le CAUE 07 tout au long de l'étude et de la mise en œuvre de leur projet, ainsi que dans l'animation et le suivi de leurs dispositifs de concertation.

Commune de Saint-Cyr- périmètre de projet

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Commune de Mars

Commune de Plats

ÉTUDE DE COMPOSITION DE L'AUCHE D'OZIL ET MODIFICATION DU PLU

La commune de Lagorce connaît une croissance démographique positive depuis plusieurs années, qui engendre une demande forte en matière d'habitat.
Pour répondre à cette demande, la commune projette une extension de son centre village, qui ne pourra cependant pas être dans la continuité directe de celui-ci. En effet le centre bourg, édifié sur un « ranc » calcaire, garde une forte visibilité et une silhouette identitaire très marquée que la commune souhaite préserver.
C'est pour ces principales raisons que la municipalité a prévu l'extension du bourg sur le site de l'Auche d'Ozil, un tènement situé à moins de 300 mètres au nord du village, le long de la RD1.

Conscients de la qualité paysagère de leur territoire et attachés aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, les élus souhaitent envisager l'aménagement de l'Auche d'Ozil sous l'angle d'un « éco-quartier ». À ce titre une commission « développement durable », composée essentiellement de citoyens et d'élus, a été créée pour réfléchir aux enjeux concernant le site.

Localisation centre-bourg et extension du village

L'aménagement du site de l'Auche d'Ozil a fait l'objet du concours d'idées « Rural & Durable », organisé par le CAUE 07 durant l'année 2011. Ce concours avait pour vocation d'interroger la notion d'« éco-quartiers » à l'échelle des territoires ruraux, en proposant à des équipes d'étudiants d'alimenter la réflexion des acteurs locaux et d'ouvrir des perspectives sur les modalités possibles d'aménagement durable de leur territoire.
Parallèlement à cette démarche, la société INEDIT Films a été missionnée par la commune pour mener des enquêtes participatives filmées auprès des scolaires, des étudiants, des membres de la commission « développement durable » et des élus . Il était question de mobiliser à la fois l'ensemble des acteurs sur le devenir de l'Auche d'Ozil, et d'enrichir en parallèle le travail de recherche des étudiants participant au concours.

En 2012, dans la continuité des éléments de projet formulés à l'occasion de ces différentes démarches, la commune de Lagorce, accompagnée par le CAUE 07, a lancé une étude de composition d'ensemble sur l'Auche d'Ozil. Celle-ci a pour objectif d'élaborer un scénario d'aménagement sur l'ensemble du site, qui devrait être traduit dans un second temps en Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à réintégrer dans le PLU.
L'étude a aussi pour objectif de réaliser un plan de composition plus détaillé dans un secteur plus restreint au sud du site, destiné à la construction d'un lotissement communal devant accueillir une vingtaine de logements. Ce plan de composition s'accompagnera de la formulation de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères capables d'alimenter la rédaction future de cahiers des charges de cession de terrain.
Le projet sur ce site est à articuler au projet de logements locatifs sociaux qui est déjà, à l'heure actuelle, à l'étude sur la pointe sud-est de l'Auche d'Ozil.

Traversée du village

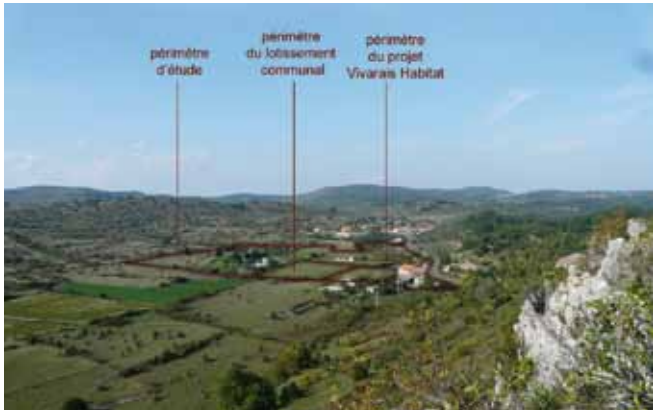

Périmètres d'études pour l'extension du village

ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE POUR L'EXTENSION DU CENTRE VILLAGE

Située en Ardèche méridionale, Villeneuve-de-Berg est une commune attractive à la croissance démographique positive. Chef-lieu de canton et siège de la communauté de communes de Berg et Coiron, elle bénéficie aussi d'un statut administratif fort qui la positionne en polarité locale et contribue à son attractivité.

Dans l'intention d'encadrer son développement, la commune a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme il y a maintenant 5 ans. Elle souhaite par ce projet renforcer le dynamisme de la commune et l'attractivité du centre bourg afin de conforter son rôle de ville-pôle. La commune se situant à mi-chemin entre les bassins d'emplois de la vallée du Rhône et d'Aubenas, elle souhaite aussi éviter d'avoir une attractivité uniquement résidentielle.

Dans le PLU, ces ambitions s'illustrent en particulier par la création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui ouvre à l'urbanisation la zone des Combettes-Lèdres. Cette zone a pour particularité d'être positionnée à proximité immédiate du centre bourg historique et de s'étendre sur un terrain en pente à dominante sud-ouest qui crée de fortes co-visibilités avec « l'arrière » du centre bourg.

L'ensemble de ces caractéristiques fait de ce site un secteur à enjeux forts, que ce soit en matière d'articulation avec le bourg existant, de spécificités architecturales et urbaines ou d'impact paysager ; d'autant plus que le programme d'aménagement envisagé sur ce site par la municipalité est diversifié et complexe, puisqu'il comprend la construction de :
- une nouvelle mairie,
- un supermarché,
- une place publique avec stationnement,
- environ 40 logements collectifs avec rez-de-chaussée à vocation commerciale.

En 2011, lorsque le PLU est arrêté et transmis aux personnes publiques associées, les services de l'État ont adressé à la municipalité une demande de complément d'étude sur le secteur des Combettes-Lèdres afin de retranscrire plus précisément le caractère stratégique du site ainsi que les enjeux fonctionnels, paysagers et architecturaux soulevés à l'occasion de son urbanisation.

Afin de répondre à la demande des services de l'État, sans quoi le PLU ne peut être approuvé, la commune décide de solliciter le CAUE de l'Ardèche pour l'accompagner dans le lancement et le suivi de cette étude complémentaire.

Le CAUE a donc commencé par identifier clairement les attentes des services de l'État, puis analyser le secteur des Combettes-Lèdres et prendre connaissance des études existantes, en vue de l'élaboration d'un programme de consultation pour la sélection d'un bureau d'études capable de mener à bien le complément d'études requis (identification des compétences nécessaires, contenu de la mission).

Le travail effectué par le CAUE a permis à la commune de retenir le bureau d'études Urba-Site, en co-traitance avec l'Agence Paysage Ménard, qui a fourni l'étude approfondie demandée par les services de l'État. Les nouvelles préconisations formulées dans l'étude ont été retranscrites sous forme d'OAP et de règlement écrit, de manière à les intégrer dans le PLU qui a enfin pu être adopté par le conseil municipal en Juillet 2012.

Plan de composition du secteur - Source Atelier Urba-Site

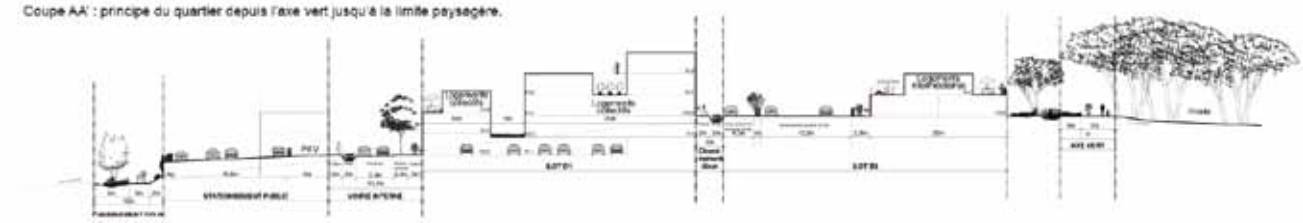

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DE LA STRATÉGIE URBAINE AUX OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Le CAUE accompagne depuis plusieurs années la municipalité et la communauté de communes sur leur stratégie urbaine, aussi bien dans les réflexions amont (projet urbain, SCoT) que sur des projets opérationnels (place des Cordeliers, éco-quartier de Fontanes).

Pour redynamiser son centre-ville, Annonay a bénéficié d'un financement exceptionnel de l'Etat avec le PNRQAD (programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés) et a pu mettre en place une politique globale et coordonnée. En parallèle des dispositifs mobilisés sur les problématiques commerciales et sociales, des interventions sur le cadre urbain (espace public et bâti) ont intégré un volet patrimonial.

Sur cet aspect, le CAUE a accompagné les services de la ville pour la mise en place d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), avec la réalisation d'un pré-diagnostic et la rédaction d'un cahier des charges.

Egalement associé à l'étude de faisabilité menée par EPURES (l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise) pour la restructuration d'îlots bâtis, le CAUE a réalisé une analyse plus spécifique sur le secteur Boissy-d'Anglas où d'importantes démolitions sont prévues.

Dans la mesure où la dimension patrimoniale est incontournable dans ce type d'opération, cette étude visait à recueillir la mémoire et l'analyse sensible de l'îlot. Elle s'est déroulée sous la forme d'un travail intensif et pluridisciplinaire au sein de l'équipe. Une réflexion particulière a été menée sur les documents (cartes, schémas d'analyse, croquis, coupes, etc) qui ont illustré le document de rendu.

Dans un premier temps, cette analyse a porté sur l'évolution historique et le fonctionnement urbain à l'échelle de la rue qui a la particularité d'avoir été planifiée et percée au début du XVIIIe siècle. Certaines contraintes inhérentes à la conception d'origine et au déplacement des pôles d'activités ont été identifiées. Ceci a permis d'explorer ce paradoxe entre l'intégration au schéma de circulation structurant de l'agglomération et le relatif enclavement du secteur (conduisant à la fermeture progressive des commerces).

De même, la spécificité de cette rue dans son contexte a été abordée sous l'angle de la morphologie et du paysage urbain. Ce regard était important dans la mesure où l'urbanisation des pentes de la vallée de la Cance forme un amphithéâtre particulièrement spectaculaire et identifie fortement la ville d'Annonay.

Enfin, les ambiances à l'échelle des îlots à restructurer étaient présentées de manière plus précise avec l'analyse des caractéristiques du front bâti de la rue Boissy d'Anglas et des ruelles attenantes (rythmes, épannelages, hauteurs, animation des rez-de-chaussée, ouvertures visuelles, perceptions, etc).

En plus de constituer un état des lieux fourni, cette approche a permis d'apporter à la ville un éclairage plus stratégique et complémentaire aux études de faisabilité technique sur les choix opérationnels à envisager.

En parallèle, le service instructeur a souhaité avoir l'accompagnement d'un architecte conseiller sur les permis d'aménager qui font donc l'objet de recommandations discutées avec les porteurs de projet.

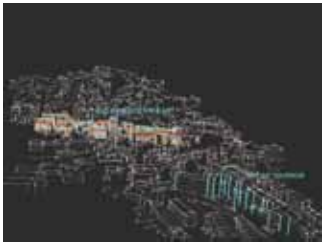

Verticalité et horizontalité du panorama

Localisation de l'îlot Boissy d'Anglas

Croquis d'ambiance

À l'inverse, les vitrines commerciales en rez-de-chaussée sont généralement en rupture avec ce rythme vertical. On note une grande disparité selon leur époque de réalisation, le type de commerce et leur état d'entretien.

La grande majorité des commerces étant vacant, les vitrines fermées ou délabrées participent largement à l'atmosphère de délissement de la rue.

Rythme des ouvertures sur la rue Boissy d'Anglas

Vue panoramique depuis Roiffieux

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG, PROJET URBAIN

La commune de Mercuer a organisé les principaux services communaux autour de la mairie, en vis-à-vis de l'église classée au titre des Monuments Historiques. La dernière réalisation sur ce site a été la construction d'un groupe scolaire (avec l'accompagnement du CAUE).

En 2012, la municipalité a souhaité compléter l'aménagement du quartier avec les projets suivants :

- Aménagement de l'ancienne école en logements locatifs et création de salles de réunion et d'une bibliothèque adaptée aux personnes à mobilité réduite.
- Construction d'un atelier municipal.
- Organisation de zones de stationnement et d'espaces verts autour de la mairie et du commerce de proximité.
- Amélioration des circulations piétonnes.

Ces projets permettront d'optimiser la fonctionnalité du site, d'accueillir de nouveaux résidants et d'améliorer la qualité architecturale et environnementale au regard d'éléments patrimoniaux forts tels que l'église.

Le CAUE de l'Ardèche a accompagné la commune de Mercuer en étudiant la faisabilité de ces équipements, la manière dont ils vont s'articuler entre eux et en prévoyant un phasage de réalisation.

L'étude de faisabilité s'est appuyée sur une analyse du site existant, une définition des besoins exprimés et une projection des évolutions possibles ou nécessaires.
Ainsi, chaque projet a été défini (organisation fonctionnelle, surfaces et emprises nécessaires, budget prévisionnel).
Les projets ont été hiérarchisés dans le temps, en fonction des nécessités et des urgences.

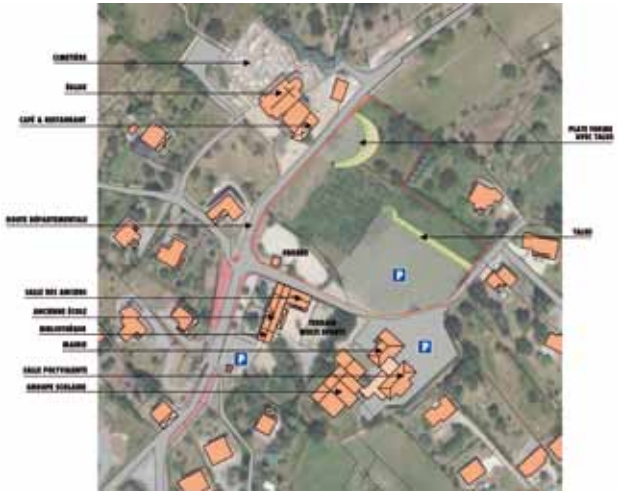

Secteur de projet - localisation des équipements et services existants

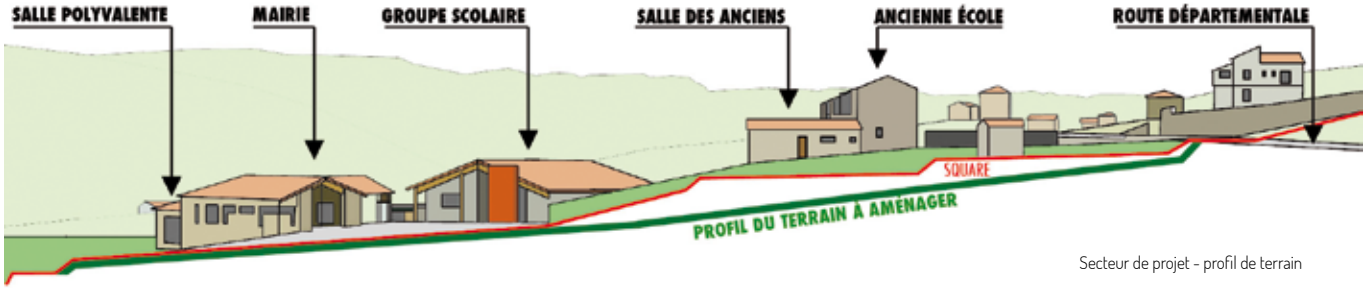

Secteur de projet - profil de terrain

UN PROJET STRUCTURANT ET DURABLE POUR BALAZUC

Labellisée « Village de caractère » et « un des plus beaux villages de France », la commune de Balazuc est un haut lieu touristique de la basse Ardèche. Elle possède une identité patrimoniale très forte et reconnue.
Située à proximité de Vallon-Pont-d'Arc et du futur Espace de Restitution de la Grotte Chauvet, la commune de Balazuc a l'ambition de mettre en œuvre un projet structurant pour l'ensemble de son territoire.

La municipalité a déjà réalisé de nombreux aménagements au chef-lieu pour améliorer le fonctionnement de la commune en période estivale (organisation de la circulation automobile et piétonne, création de zones de stationnement).

Le CAUE de l'Ardèche a été sollicité par la commune de Balazuc pour l'accompagner dans sa réflexion afin de trouver des solutions pour harmoniser la cohabitation entre les résidants à l'année (actifs ou retraités), les résidences secondaires, le tourisme de passage, les usagers de la rivière et le commerce (saisonnier ou permanent).

Il s'agissait de définir un projet global pour la commune, dont les travaux et aménagements qui en découleront seront la conséquence de cette volonté.

À partir d'un état des lieux et d'une analyse du site et de son contexte urbain (foncier, propriétés communales, activités saisonnières et à l'année), les besoins de la commune en terme d'occupation de l'espace public ont été définis.
L'analyse des évolutions possibles du tissu urbain et des potentiels communaux a permis de lister les travaux nécessaires à l'amélioration du cadre de vie : aménagement de la traversée du village, renforcement des cheminements piétons, restructuration de l'école et création d'une salle polyvalente, réhabilitation du point info du village, création d'un théâtre de verdure...

Dans un premier temps, un état des lieux et une analyse du site et de son contexte urbain ont permis de définir les besoins de la commune en termes d'occupation de l'espace public et d'utilisation des bâtiments communaux et de définir une liste de projets à réaliser pour atteindre les objectifs souhaités :

- aménagement de la traversée du village,
- amélioration des liaisons piétonnes,
- restructuration de l'école,
- création d'une salle polyvalente et d'un plateau sportif,
- agencement du point info communal et installation d'un théâtre de verdure.

Dans un deuxième temps, le CAUE a défini précisément chacun des projets communaux, les a hiérarchisés et planifiés dans le temps et a évalué l'ensemble des coûts engendrés.

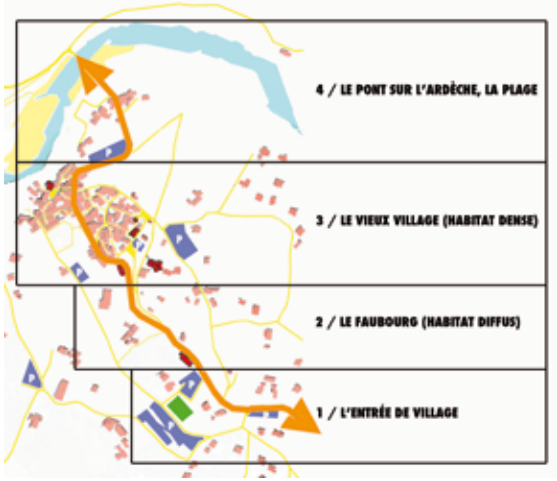

Sectorisation de la traversée du village

Traversée du village - état actuel

Simulation pour un principe d'aménagement de la traversée du village

AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE CURE EN LOGEMENTS ET SALLE D'ACTIVITÉS

Propriétaire de l'ancienne cure, la commune d'Orgnac-l'Aven a souhaité engager sa réhabilitation avec un programme mixte regroupant des logements locatifs et une salle d'activités.

Avec ce projet, la commune s'inscrit dans la continuité d'une politique visant à présenter une offre de logements locatifs et des services dans le centre-village. Une précédente opération dite « cœur de bourg » avait permis de réaliser des bâtiments neufs intégrant sur un même site des logements HLM, des maisons à la vente, des commerces et une école.

L'étude de faisabilité réalisée par le CAUE a permis d'envisager la création de 3 logements sur les deux niveaux supérieurs cohabitant avec une salle à destination des anciens au rez-de-jardin. Les travaux à réaliser impliquent une rénovation complète du bâtiment pour permettre un nouvel aménagement conforme à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et le rendre plus économe en énergie.

En tant que collectivité publique, la municipalité a souhaité réaliser une opération exemplaire du point de vue du développement durable. Retenue pour l'appel à projets « développement durable » du Conseil général de l'Ardèche, elle a notamment proposé d'atteindre le niveau de performance énergétique « BBC compatible », supérieur à la règlementation thermique en vigueur.

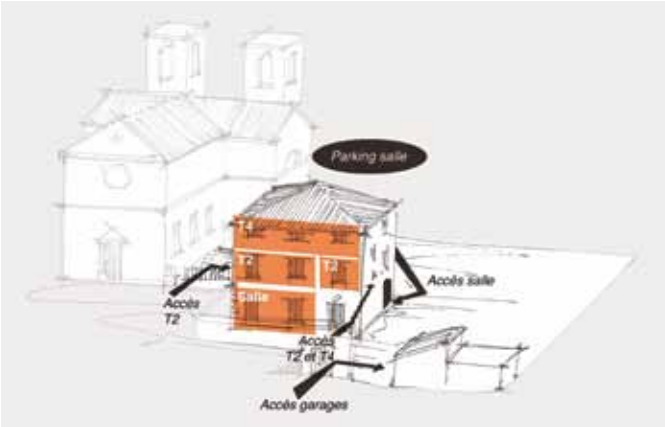

Principe d'organisation

Vue de la façade sud

Localisation du bâtiment

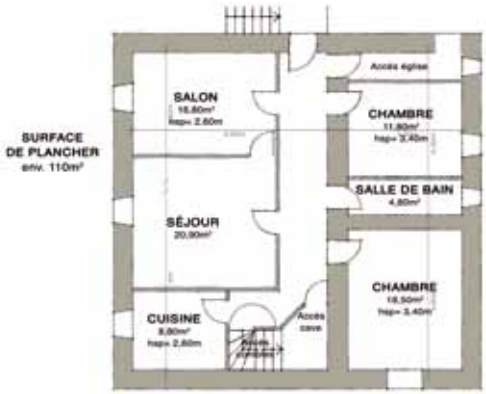

Relevé rdc

AMÉNAGEMENT DU QUARTIER RATIÈRE, PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL ET ESPACE DE TRANSIT

Le CAUE de l'Ardèche a été sollicité par la commune de Vallon-Pont-d'Arc pour l'accompagner dans sa réflexion pour l'aménagement du site de Ratière, à l'Est du bourg.
La commune de Vallon-Pont-d'Arc est située dans un secteur bénéficiant de nombreux sites et équipements touristiques.
Le projet de construction de l'espace de restitution de la grotte Chauvet (ERGC) va apporter une nouvelle dimension en termes de fréquentation et de besoins en infrastructures.

Plusieurs aménagements et projets sont prévus sur le site de Ratière pour adapter la commune aux besoins à venir :

- Aménagement d'une voie Est pour terminer le bouclage du bourg et favoriser l'accès au village et au Pont d'Arc depuis l'espace de restitution.
- Construction d'un nouveau collège et de sa salle de sport.
- Installation de l'office de tourisme, d'une salle d'exposition et de conférence et d'un pôle d'échange multimodal (gare routière et zone de stationnement) en lien avec l'ERGC.

Le but de ces aménagements et projets sera d'assurer une mixité d'usage dans le temps (fonctionnement d'été, fonctionnement d'hiver) et dans les services proposés (pour les résidants, pour les visiteurs).
Le site de Ratière, ainsi restructuré, permettra de rééquilibrer géographiquement le fonctionnement du bourg.

Le CAUE de l'Ardèche a réalisé un dossier de faisabilité pour l'organisation du site de Ratière à partir des trois éléments suivants :

- Recensement des aménagements et des fonctionnements existants sur le site afin de définir ceux qu'il est nécessaire de garder (L'EXISTANT).
- Mesure de l'impact spatial et visuel des projets déjà programmés, comme le collège, le gymnase et la voie de contournement (LES INVARIANTS).
- Définition des nouveaux équipements à créer pour améliorer l'usage du site, office de tourisme, salle d'exposition et de conférence et pôle d'échange multimodal (LES PROJETS EXPRIMÉS).

La multiplicité des fonctions à implanter sur le site de Ratière a impliqué la participation de nombreux acteurs différents (financeurs, maîtrises d'ouvrage, décideurs) : la commune de Vallon-Pont-d'Arc, le Conseil général de l'Ardèche, la Région Rhône-Alpes, les services de l'État (DDT, sous-préfecture), la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche...
Au-delà de la rédaction du dossier de faisabilité pour l'aménagement du site, le CAUE a également assuré l'animation et parfois la médiation lors des différents tours de table.

Site de Ratière - principe d'aménagement

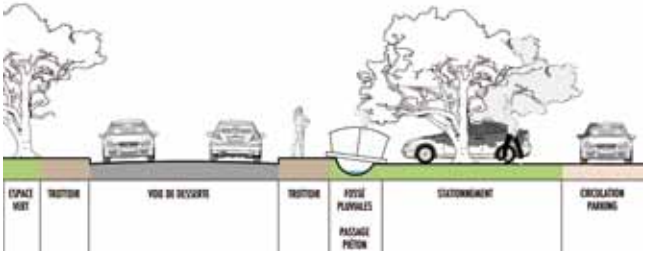

Principe d'aménagement de la zone de stationnement

« PRENEZ PLACE » : démarche participative pour la requalification de la place de Saint-Michel-de-Chabrillanoux

Malgré un budget limité, une démarche ambitieuse et expérimentale a été menée pour l'aménagement de la place du village de Saint-Michel-de-Chabrillanoux. En effet, l'enjeu est d'importance pour un lieu dont la vocation est multiple :

- un lieu de vie pour les riverains ;
- un lieu de référence (central et symbolique) et de rassemblement à l'échelle communale, pour les habitants des hameaux et de l'habitat dispersé ;
- une route départementale fréquentée.

Cette place, située au cœur du village, en position de belvédère, a des caractéristiques singulières. Le chef-lieu s'est structuré historiquement de part et d'autre de la route principale reliant la vallée de l'Eyrieux au plateau de Vernoux. La configuration de « village-rue » offre peu d'espace public ; il se limite à la voirie qui s'élargit pour former une place allongée. Cette forme urbaine peu commune est à la fois riche et contraignante ; elle permet de concentrer la vie collective et publique du village dans un lieu unique et identifié, mais cet espace peut être sujet à de multiples conflits d'usage.

Considérant que la place est un lieu fédérateur de la vie communale, qu'elle est un espace partagé et que les usagers sont divers, la définition des besoins se révèle « complexe » et peut bénéficier de l'apport d'une démarche participative. Ainsi, la municipalité a souhaité intégrer la concertation avec les habitants au-delà d'une simple information, l'ambition étant de nourrir la définition du projet par la prise en compte (en amont de la phase de conception) de la "parole" et du vécu des usagers.

Le CAUE a mis en place une démarche structurée qui s'est articulée autour de temps forts :

- La rencontre de personnes ressources a permis de mieux cerner les thèmes nécessitant d'être approfondis.
- Une soirée d'échanges a été organisée avec l'intervention de l'ethnologue Sylvette Béraud-Williams qui s'est appuyée sur la projection de cartes postales anciennes pour évoquer l'histoire de la place du village à partir des thèmes suivants : les commerces et activités quotidiennes/ les évènements/ la vie publique/ le rôle de l'eau.
- La réalisation d'ateliers de travail avec des riverains et des habitants des hameaux a permis d'identifier des atouts et dysfonctionnements, des perceptions contrastées des lieux. Ces travaux ont ensuite alimenté un diagnostic partagé et enrichi les propositions pour le futur aménagement.

La forte mobilisation des habitants a permis une appropriation collective du projet et malgré la charge affective que peuvent susciter ces changements du cadre de vie (abattage d'un arbre, réorganisation des espaces), on peut supposer qu'elle a été propice à la bonne progression du chantier.

Eléments forts de la place

Réunion publique

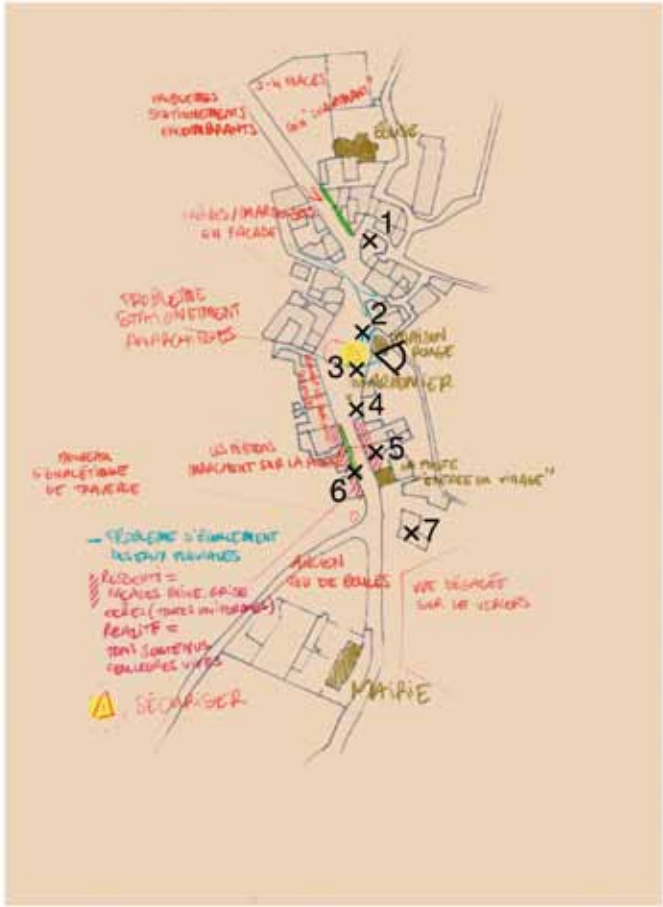

Carte du fonctionnement et des usages

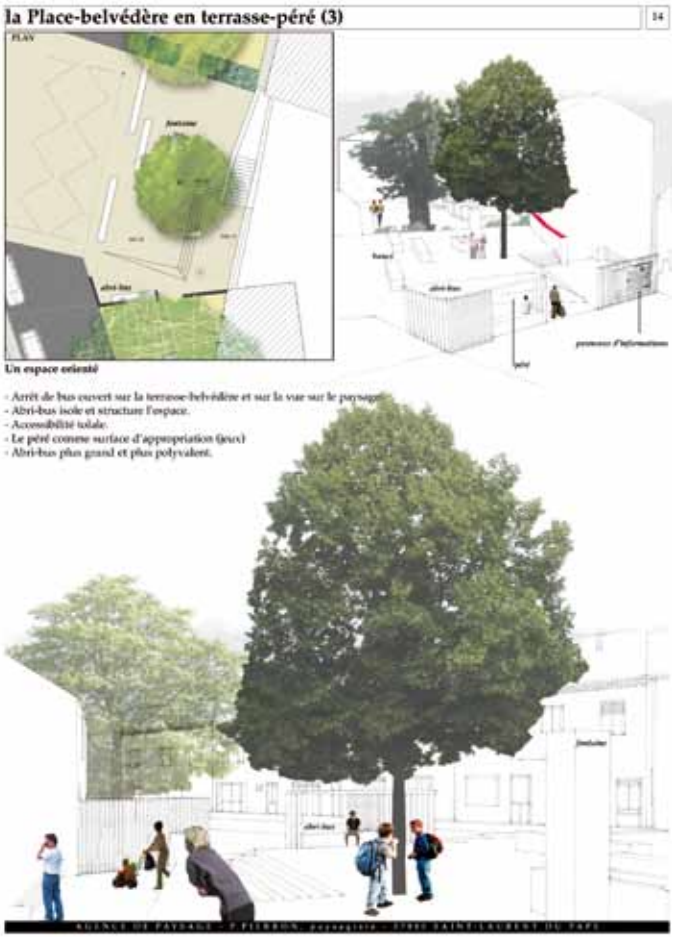

Esquisse du maître d'œuvre, Patrice Pierron

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU VIVARAIS MÉRIDIONAL

Le pays d'art et d'histoire couvre un vaste périmètre situé au sud-est du département de l'Ardèche, comprenant 39 communes et 4 intercommunalités qui totalisent plus de 50000 habitants. Ce territoire, labellisé pays d'Art et d'Histoire en 2011, recèle un patrimoine et des paysages très diversifiés depuis les rives du Rhône, à l'est, jusqu'au plateau du Coiron, à l'ouest, et depuis les gorges de l'Ardèche qui constituent la limite sud du territoire jusqu'à la vallée de la Payre, au nord.

Afin de répondre avec le plus de pertinence possible aux enjeux du territoire (consommation foncière, réduction des surfaces agricoles, étalement urbain, développement du pavillonnaire, pression touristique), les élus ont souhaité se doter d'une charte paysagère, architecturale et urbanistique, un outil important de sensibilisation et de connaissance des paysages, du patrimoine et de l'architecture.

Le pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional a bénéficié entre le mois d'avril 2012 et le mois de décembre 2012 de la présence d'une stagiaire paysagiste, Lara Ploquin, dont le sujet d'étude a été la mise en lumière des principales problématiques liées au territoire. Basée sur un travail de terrain et d'entretiens, cette étude a contribué à l'émergence d'un premier questionnement.

D'autre part, le CAUE de l'Ardèche, sollicité par le pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional, se propose d'accompagner le territoire du PAH dans son projet de réalisation d'une charte paysagère, architecturale et urbanistique.

Le CAUE de l'Ardèche accompagne le PAH et le travail de la stagiaire paysagiste par la tenue de rendez-vous réguliers qui l'ont dirigée dans sa démarche d'appréhension spatialisée du territoire, ont facilité la hiérarchisation des données et des questionnements afférents et l'ont appuyée dans les démarches de restitution/concertation.

Cet accompagnement s'est conclu le 12 décembre 2012 à Saint-Jean-le-Centenier par une après-midi thématique adressée aux élus et aux techniciens des EPCI. Ce rendez-vous s'est structuré autour de trois ateliers centrés sur les questions de paysage, d'urbanisme et d'architecture animés par Lara PLOQUIN, stagiaire, Cyril GINS, paysagiste au CAUE 07 et Patrice FLAMBEAUX, architecte au CAUE 07.

Cette après-midi a permis aux élus et aux techniciens d'échanger les points de vue, de faire des constats collectifs et d'identifier les thèmes de réflexion et sujets importants à traiter au sein de la future charte.

L'accompagnement du CAUE se poursuivra en 2013 avec un appui à la rédaction du cahier des charges tenant compte des attentes exprimées par les élus et des objectifs et attendus légitimes d'une charte.

Atelier thématique

« VILLAGES DE CARACTÈRE »

Afin d'initier une « démarche-progrès » pour les huit premières communes historiquement labellisées « villages de caractère », l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche (ADT) a souhaité s'appuyer sur le CAUE 07 pour analyser la dynamique d'aménagement à l'œuvre depuis le début de la démarche sur les huit territoires concernés.

L'objectif, en associant les compétences du CAUE 07, consistait à aborder les territoires dans leur globalité, c'est à dire en élargissant le regard critique du label au-delà de la seule partie cœur de bourg généralement identifiée dans les plans de mise en valeur initiaux. Il s'agissait également d'élargir la notion d'exemplarité des « villages de caractère » aux enjeux d'aménagement urbain, de patrimoine architectural et paysager, ainsi que de cohérence des politiques locales, notamment au regard des objectifs portés par la loi Grenelle II. L'ADT, de son côté, s'est concentrée sur la prise en compte des enjeux touristiques dans les aménagements et animations mis en œuvre par les villages.

Dans ce cadre, la mission du CAUE 07 s'est décomposée en trois temps majeurs.

Le travail de terrain, en premier lieu, a conduit à des études personnalisées de pré diagnostic mettant en exergue les atouts, potentialités, et contraintes de chacun des territoires au regard, d'une part, de leur attractivité, mais aussi et surtout de la qualité du cadre de vie offerte à leurs habitants et de la cohérence globale de leur politique d'aménagement.

Dans un second temps, le CAUE 07 s'est attaché à construire la démarche de progrès des villages en concertation avec chacun des acteurs concernés. Ainsi, les communes ont été invitées à présenter un inventaire argumenté des actions réalisées ou des raisons de leur report dans le cadre du label « villages de caractère », à croiser avec le bilan dressé par l'ADT des aspects relatifs à l'accueil touristique.

L'ensemble des éléments issus de cette réflexion transversale, jugés pertinents dans le cadre des objectifs de qualité portés par le label « villages de caractère », a ensuite été hiérarchisé et synthétisé dans un livret d'objectifs et de conseils. Celui-ci fixe un programme d'actions ainsi qu'un calendrier adapté à chacune des communes tout en dispensant des conseils relatifs à l'amélioration du cadre de vie global et à la prise en compte des enjeux environnementaux dans la valorisation des territoires et les dispositifs d'accueil touristique.

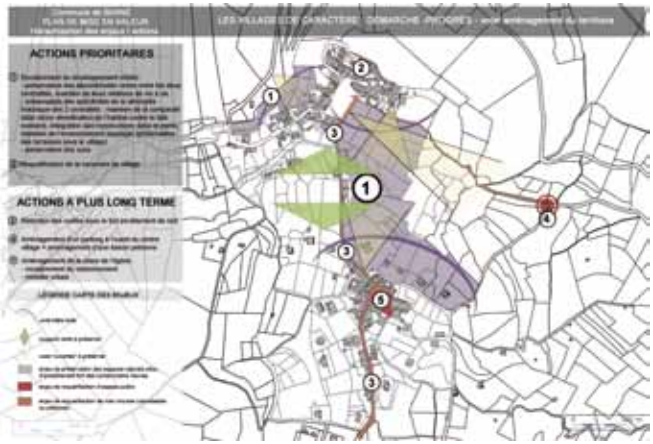

Plan d'action commune de Banne

Plan d'action commune de Beauchastel

Commune d'Alba-la-Romaine

Commune d'Antraigues-sur-Volane

AMÉNAGEMENT URBAIN ET CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE, BIBLIOTHÈQUE ET CANTINE À SAINT-CYR

En 2010, la commune de Saint-Cyr engage une réflexion sur la qualité et la répartition de son offre en équipements publics. Déjà propriétaire et en voie d'acquisition de tènements fonciers situés à l'entrée du bourg, elle décide de projeter la construction d'une nouvelle mairie, d'une bibliothèque et d'une cantine scolaire ainsi que l'aménagement d'espaces publics à l'entrée Est du bourg.

A l'origine, le CAUE 07 est sollicité par la commune sur des aspects réglementaires relativement ponctuels. Au fil du temps, et prenant connaissance de l'envergure des projets de restructuration des équipements communaux, le CAUE 07 en vient à élargir sa réflexion et accompagner la commune sur la définition de son projet global de restructuration de l'entrée Est du centre bourg.

A ce titre, il a pris à sa charge l'analyse du site de projet et des intentions communales, la proposition de scénarios schématiques d'aménagement et par ce biais l'affinage du programme du projet ainsi que du montant prévisionnel des travaux. Le CAUE 07 est intervenu également auprès de la commune dans le cadre de sa négociation foncière et dans le montage et le phasage du projet. Cela a abouti à la rédaction d'un programme de consultation pour la recherche d'une équipe de prestataires pour la mise en œuvre opérationnelle de la tranche 1 du projet qui concerne la construction d'une nouvelle mairie, d'une bibliothèque et d'une cantine scolaire ainsi qu'une esquisse d'aménagement pour les espaces publics.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération et l'esquisse des aménagements d'espaces publics est l'agence d'architecture Studio PYC accompagnée de BIGBANG, BET VRD SAFEGE, BET fluides INGENIUM, GBA ECO.

La construction des nouveaux équipements a eu lieu courant 2012 et le chantier touche actuellement à sa fin.

En revanche, la tranche 2 du projet de restructuration de l'entrée Est du bourg, qui consiste à aménager un jardin public en cœur d'îlot et à construire un ensemble mixte de logements et de locaux de services est actuellement à l'étude au sein de la commune. Celle-ci a d'ailleurs été retenue dans le cadre de l'appel à projets « aménagement durable des bourgs ruraux » et poursuivra, dans ce cadre, son travail de programmation et de recherche de prestataires avec le CAUE 07.

Photographies : Studio PYC - Maître d'œuvre

SCOT DU GRAND ROVALTAIN ARDECHE DROME

Le SCoT Rovaltain a sollicité les CAUE de l'Ardèche et de la Drôme pour l'accompagner dans une démarche pédagogique participative innovante et pour aider le syndicat mixte du SCoT à rédiger le diagnostic du rapport de présentation et le PADD. La contribution à l'écriture du SCoT s'est formalisée autour de l'identification des grandes caractéristiques paysagères et urbaines du territoire, l'identification des principaux enjeux paysagers, la synthèse de la bibliographie existante et par une analyse comparée avec d'autres SCoT.

1- Accompagnement de la démarche pédagogique : « rêve et dessine ton territoire »

« Portrait sensible » : Regards croisés de lycéens sur le territoire du SCoT du Grand Rovaltain Ardèche-Drôme.

Intitulée « Rêve et dessine ton territoire », la démarche de participation des jeunes souhaitée par le syndicat mixte du SCoT vise à enrichir la réflexion des élus sur le diagnostic du territoire et le projet de développement et d'aménagement durables.

Encourager les jeunes à s'exprimer sur leur vécu du territoire, les atouts et faiblesses qu'ils en perçoivent, leurs besoins et leurs souhaits, tels sont les objectifs de cette démarche. Plus de 200 élèves ont été consultés, issus des classes de première et terminale (lycées E. Loubet, le Valentin et C. Vernet à Valence, Terre d'horizon à Romans-sur-Isère et Gabriel Faure à Tournon), et accompagnés dans ce travail par leurs enseignants d'histoire-géographie ou d'arts plastiques. La photographie était le média choisi pour esquisser ce portrait sensible.

Les lycéens ont pris chacun deux photos opposées, l'une d'un paysage apprécié et l'autre d'un paysage dévalorisé à leurs yeux. Ces photos s'accompagnaient d'un court texte explicitant leur choix et leur regard. Au total, près de 350 photographies ont ainsi été prises par les lycéens.
Les reportages photographiques ont été effectués sans enseignements théoriques préalables sur les notions de paysage, de territoire ou de lieu. Ainsi, le travail de « portrait sensible » reflète-t-il, avec le moins de filtre possible, le regard subjectif des lycéens.

Les CAUE sont intervenus dans un second temps pour collecter l'ensemble des photos et les organiser par thèmes afin de proposer un atelier de travail présenté dans chaque classe autour des questions de paysage, de regard, de subjectivité, d'aménagement du territoire et de perception du cadre de vie... Ces séances en classe ont été l'occasion pour les élèves d'appréhender le travail des autres lycéens mais également de mettre en perspective leur propre rapport au paysage du quotidien.

Le portrait sensible n'a pas manqué de susciter étonnement et questionnement, notamment sur le plébiscite presque unanime du paysage hérité du XIXe siècle. A l'inverse, le paysage produit depuis 1945 est largement décrié. Le travail en classe a contribué, en dialogue avec les lycéens, à objectiver ces points de vue, à en trouver un sens et des explications éventuelles...

Dans un troisième temps, un après-midi d'échanges et de dialogue entre les élèves et les élus s'est tenu le 16 mars 2012. Les élèves étaient répartis au sein d'ateliers thématiques co-animés par les CAUE facilitant l'échange avec les élus. Les lycéens ont alors exprimé leurs souhaits, leurs émotions, leurs craintes et parfois même quelques propositions... Cette journée a été l'occasion, pour les jeunes de conjuguer des rêves et des aspirations avec le concret du fonctionnement des collectivités représentées par les élus...

L'ensemble de ce cycle pédagogique s'est concrétisé par une exposition montée par les CAUE synthétisant en 15 panneaux de format A0 les thèmes, questions et problématiques abordés par les lycéens au travers d'une sélection de photographies et de textes. Ce sont neuf thèmes qui sont ainsi présentés (le sentiment du paysage, les paysages choisis, les paysages subis, des paysages en question, le rapport affectif, la mobilité en question, le chez soi idéal, le besoin de nature et le bien vivre ensemble). Chaque thème est décrit, problématisé et mis en perspective par un court texte introductif rédigé par les CAUE.

2- Contribution au diagnostic Paysages et formes urbaines :

Cette mission s'est déroulée en deux temps principaux :

- Analyse critique du diagnostic de territoire :
  Les CAUE de l'Ardèche et de la Drôme ont été sollicités pour contribuer à l'analyse critique du projet de diagnostic en ce qui concerne les formes urbaines et le paysage. Les CAUE ont mené une relecture critique du diagnostic rédigé par l'équipe du SCoT, synthétisé la bibliographie existante et pointé les principaux enjeux de paysage. Ce travail s'est structuré autour de deux notes de synthèses, l'une relative au paysage et l'autre plus spécifique aux formes urbaines.
- Accompagnement à l'établissement du PADD :

Les CAUE ont eu pour mission de mener une lecture critique du PADD et notamment de faire émerger les enjeux principaux afférents au paysage et aux entrées de ville ainsi qu'à la qualité des espaces publics. Ce travail s'est accompagné d'une analyse comparée de différents SCoT dont les territoires présentaient des similitudes avec celui de Rovaltain (Rives du Rhône, Bitterois, nord toulousain, métropole Savoie, SCot Artois, et SCoT 2R). Le CAUE de l'Ardèche a repris une à une les grandes orientations du

projet de PADD du SCoT Rovaltain et les a évaluées au regard du traitement opéré par les autres territoires.

L'ensemble de ce travail a été présenté devant la commission urbanisme à l'aide de nombreuses illustrations prises sur le territoire. Le SCoT Rovaltain s'est ainsi nourri des réflexions avancées par les CAUE pour l'élaboration du PADD, ce qui lui a permis de positionner son propre curseur face à la diversité de réponses et de précisions d'orientations possibles.

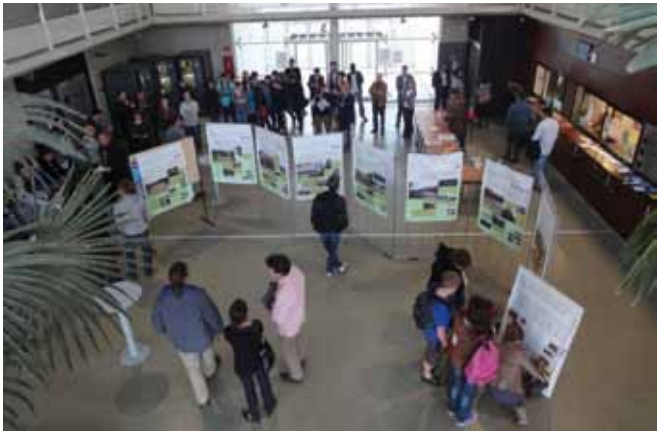

Journée de restitution

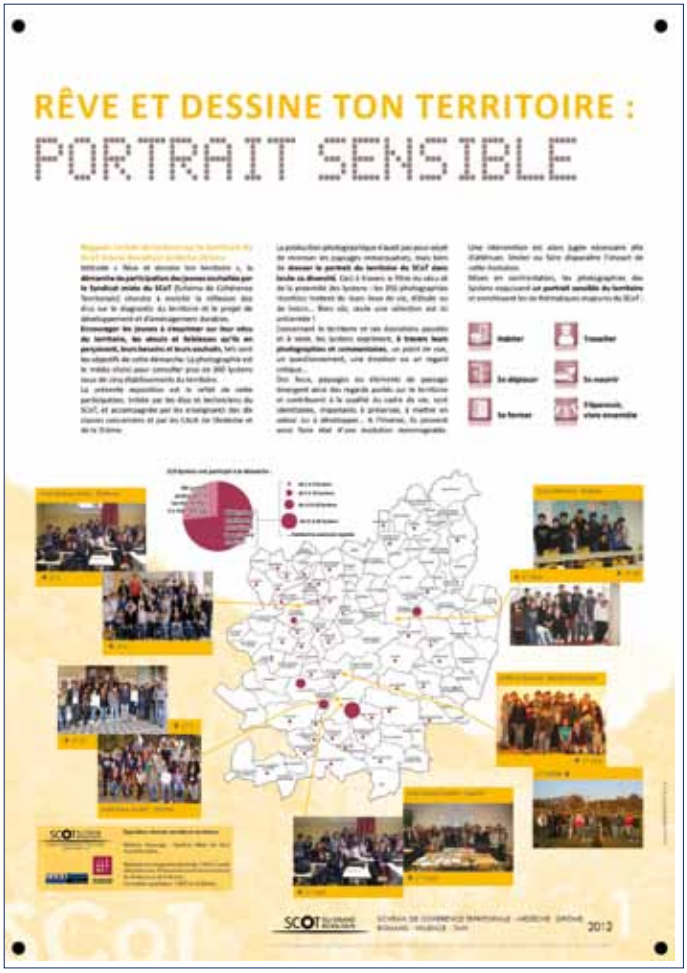

Panneau d'exposition

Regard des lycéens sur le territoire

SENTIER DES LAUZES :
LYCÉE SACRÉ-CŒUR DE PRIVAS

Dans le cadre de l'atelier « Art & Nature : le paysage en question » au programme des secondes option Arts Plastiques, vingt et un élèves du lycée Sacré-Coeur de Privas ont travaillé, avec leurs enseignantes Isabelle Descours et Annabelle Zotti, sur les questions de paysage, de territoire, de site et d'environnement. Afin d'apporter le regard de professionnels de l'espace, le CAUE de l'Ardèche représenté par Joris Livrieri (graphiste) et Cyril Gins (paysagiste), a été sollicité pour accompagner ce travail pédagogique.

Cet atelier s'est organisé autour du désir de voir émerger la production d'une œuvre artistique dans la cour du lycée à partir de l'incitation « emporter le site ». Il s'agissait de proposer aux élèves d'endosser le rôle de paysagistes, de se confronter au processus itératif d'aller-retour entre le site et l'atelier et de se forger les outils nécessaires à la restitution sensible et subjective de leur Sentier des Lauzes, loin de ce dernier, dans la cour de l'établissement.

Afin d'accompagner les élèves dans leur réflexion et de préparer la découverte du site, le CAUE a proposé et animé quatre séances en salle autour des notions de paysage, d'environnement et de land art.

La visite du sentier des Lauzes, dans la vallée de la Drobie, s'est déroulée le 14 mai. Le cheminement a été l'occasion pour les élèves d'appréhender la lecture d'un paysage, de percevoir les traces anthropiques passées et présentes et de mesurer l'intrication permanente entre nature et culture. Les élèves sont également allés à la rencontre des œuvres « in situ » de Domingo Cisneros, d'Akio Susuki et de Christian Lapie qui ponctuent le chemin arpenté par les lycéens. Les jeunes se sont emparés du site utilisant des techniques adaptées à leur sensibilité (photographies, croquis, vidéos, collectes, écritures...).

Enfin, le 11 juin, les sept groupes se sont attelés à la restitution subjective du sentier des Lauzes dans la cour de l'établissement. La variété des productions illustrait la multiplicité des regards depuis le travail sur la trace et son effacement, l'opposition entre le grand paysage et sa perception plus intime, la tension créée par le sentier entre les différents points du paysage ou la perception pluri-sensorielle du site.

Enseignantes :
Annabelle Zotti, professeur de SVT
Laurence Gandon, professeur de SVT
Isabelle Descours, professeur d'Arts-Plastiques

VILLE ET UTOPIE :
LYCÉE JULES FROMENT D'AUBENAS

Le lycée Froment d'Aubenas a sollicité le CAUE pour mener une réflexion sur la ville et l'utopie auprès des élèves d'une classe de seconde Pro – filière commerciale. Cette action a été menée dans un cadre plus global articulé autour du design, discipline qui va au-delà de la simple notion d'esthétisme. Si l'analogie avec le beau est prégnante, il est en même temps difficile de la dissocier des aspects fonctionnels, de son rapport avec la production de biens de consommation, mais aussi de l'émergence de lieux de tension, de contestation, de contre-proposition ou d'utopie.
Dans cette démarche, les professeurs Catherine Ruzniecki et Michel Vivenzio, ont souhaité développer plus particulièrement l'axe de l'architecture et de l'urbanisme, en tant qu'activité créatrice, dont certaines figures, comme Le Corbusier, ont laissé une frontière avec le design parfois floue.

Les 3 séances menées par le CAUE étaient l'occasion pour les élèves de découvrir la notion d'utopie au travers des champs de l'architecture et de l'urbanisme. Pour les conduire à une réflexion utopique, le choix s'est porté sur une immersion d'abord très réaliste et concrète de la ville, d'après leur propre vécu. L'approche via un exemple d'évolution urbaine a permis de donner aux élèves des clés de lecture pour comprendre l'organisation d'une ville telle que nous la connaissons habituellement, et de les familiariser sur les rapports existants entre histoire et urbanisme.
Cette première phase de préparation sur des notions urbaines a été importante afin que l'ensemble de la classe puisse partir sur une base commune, mais aussi pour faciliter la compréhension et la comparaison face à la présentation de différents projets « d'utopies réalisées » sur le thème du logement social.

Les explications données sur l'origine et le contexte historique de ces projets utopiques ont permis aux élèves d'appréhender la visite effectuée sur l'unité d'habitation de Le Corbusier à Firminy-le-Vert, de leur donner l'occasion de porter un regard sur des constructions atypiques et de les sensibiliser sur un des courants phares du XXème siècle : l'architecture moderne.

Enfin, dans sa troisième séance, le CAUE a souhaité développer cette notion d'utopie au travers d'une expérimentation sensible créée par les élèves : à partir de thématiques sur lesquelles ils souhaitaient travailler, ils ont représenté des formes urbaines imaginaires par un jeu de chaises dans la salle de classe, leur permettant de percevoir des inconvénients et avantages de leurs productions et d'en débattre entre eux

Visite à Firminy

Visite cité du Design

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

L'année 2012 a été marquée par un fléchissement sensible du nombre de conseils aux particuliers. La baisse a été particulièrement notable dans les principaux pôles urbains (Annonay, Aubenas, Privas) qui d'ordinaire représentent près de la moitié des conseils. Ainsi, on constate une diminution de 25 à 30% sur ces trois secteurs alors que les autres permanences se stabilisent autour d'une dizaine de rendez-vous par an.

Ces chiffres nous interpellent et nous renseignent. D'une part, ils nous confortent sur l'importance d'un maillage relativement serré sur le territoire qui assure un conseil au plus près des particuliers et de leur lieu de projet. Le choix des 11 permanences réparties aussi bien au nord qu'au sud, dans la vallée du Rhône qu'au centre du département garantit une véritable mission de service public.

D'autre part, on ne peut que faire le lien entre la baisse constatée et la situation difficile du secteur de la construction. En effet, la grande majorité des conseils concerne des projets de construction neuve ou d'extension sur des questions diverses relatives aux aspects réglementaires, techniques, de conception, etc.

La poursuite de la baisse du secteur est prévue pour 2013, en revanche le besoin de conseil n'a jamais été aussi grand. L'application de la nouvelle réglementation thermique depuis le premier janvier 2013 est une véritable rupture pour la construction de maisons individuelles. Les particuliers doivent désormais justifier de la performance énergétique dès le dépôt du permis de construire. Au-delà de la mise en œuvre en phase chantier, c'est la méthode de conception qui s'en trouve modifiée (étude thermique nécessaire, conception bioclimatique, attestation de conformité). Autre conséquence de la mise en place du Grenelle de l'environnement, la diminution progressive de la surface des parcelles constructibles nécessite une meilleure conception afin d'optimiser l'espace, préserver l'intimité, etc.

Il s'agit de tendances lourdes qui nécessitent de revoir certaines pratiques et obligent les particuliers à s'entourer plus largement. Dans ce contexte, le CAUE se trouve renforcé dans son rôle de conseil amont et d'approche globale de l'acte de construire.

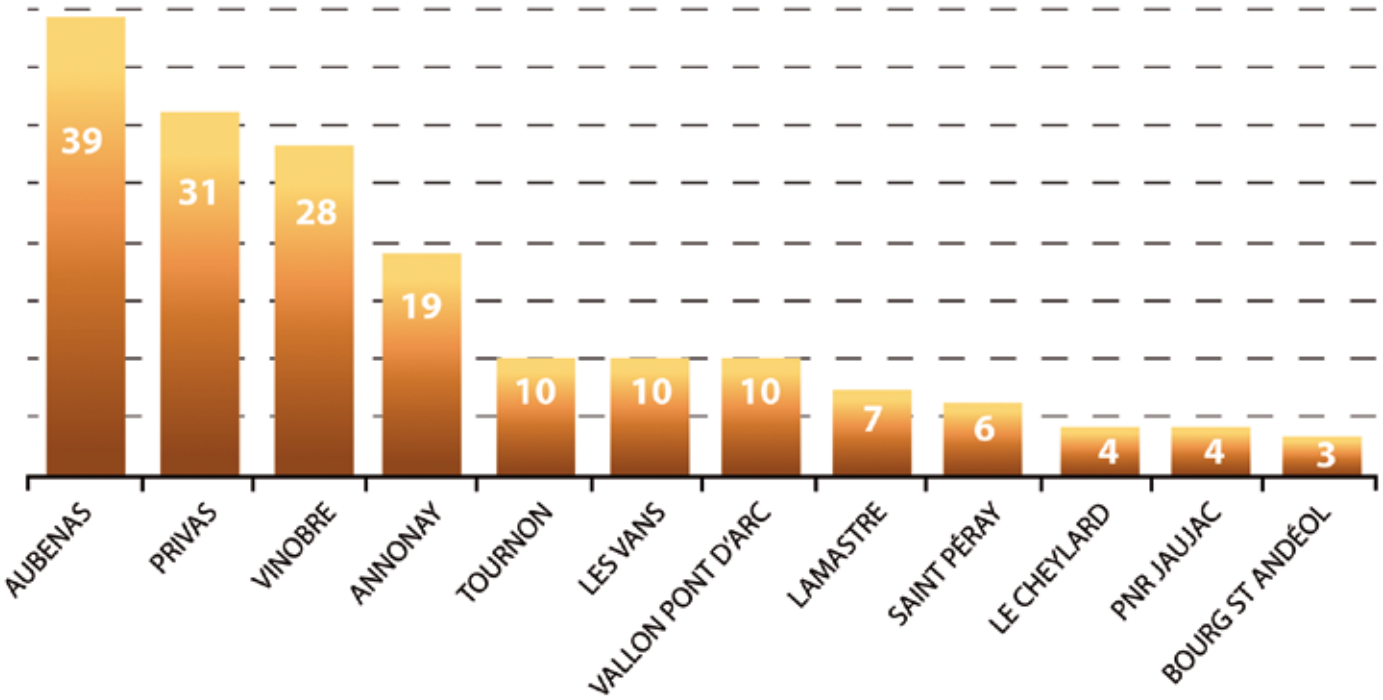

MEMBRE DE...

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Ardèche
- Commission départementale d'aménagement commercial de l'Ardèche
- Comité technique des Villages de caractère
- Comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional
- Jury régional du fleurissement
- Comité de pilotage de la démarche agenda 21 de la communauté de communes du Pays Aubenas-Vals
- Groupe de travail aménagement du territoire du Plan Climat Energie Territorial du Département
- Commissions locales AVAP de Chomérac, St Laurent-sous-Coiron et Rochecolombe
- Comités de suivi et de pilotage PLH :
  - Communautés de communes du pays Beaume Drobie & Val de ligne
  - 4 communautés de communes de la vallée du Rhône sud et Coiron
  - Communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals

PARTICIPATION À...

- Démarche d'élaboration d'un catalogue des formes urbaines en Ardèche (DDT/CETE)
- Appel à projets développement durable 2012 énergie du Conseil Général

JURYS DE CONCOURS ET COMMISSIONS TECHNIQUES

- Communauté de Communes des BOUTIERES : Projet de maison du bijou à Saint-Martin-de-Valamas, Lauréat non encore désigné.
- Commune d'AUBENAS : Projet de gymnase, Lauréat : Agence d'architecture 3A au Teil-d'Ardèche.
- Commune de BURZET : Projet d'EHPAD, Lauréat : Pascal Mollard architecte à Voiron.
- Communauté de Communes du bassin d'ANNONAY : Projet d'EHPAD à Davézieux, Lauréat : Jean-Luc Mathais architecte à Saint-Etienne.
- Conseil général de l'ARDÈCHE : Restructuration de la base départementale du Quéret à Salavas, Phase candidatures.
- Conseil général de l'ARDÈCHE : Projet de construction du nouveau collège de Vallon-Pont-d'Arc, Lauréat et maître d'œuvre : Agence 3A au Teil. Second lauréat : Ageron et Yot architectes à Vagnas.
- Conseil général de l'ARDÈCHE : Commission technique pour le projet de collège à Vallon-Pont-d'Arc.

Collège de Vallon-Pont-d'Arc - Equipe lauréate et maître d'oeuvre

Collège de Vallon-Pont-d'Arc - Equipe second lauréat

FNCAUE

Le CAUE adhère à la Fédération nationale des CAUE présidée par Jean-Marie RUANT, Conseiller général et président du CAUE du Nord.

La mise en place de la nouvelle taxe d'aménagement, constituant la ressource essentielle des CAUE a continué à requérir beaucoup d'attention, interpellant parallèlement le réseau sur la réaffirmation du positionnement et de la culture professionnelle des CAUE.

URCAUE Rhône-Alpes

L'union régionale Rhône-Alpes, à laquelle participe le CAUE de l'Ardèche, poursuit ses actions de coordination et de diffusion d'envergure régionale.

A ce titre, la collection du cahier des Jardins s'est enrichie d'un nouveau numéro : Jardins et biodiversité. Ce septième cahier fait le tour des nouvelles pratiques et démarches grâce auxquelles les jardins ne répondent pas seulement aux besoins des êtres humains mais servent aussi de refuge, de nichoir ou de garde manger à une multitude d'espèces animales et végétales.

Par ailleurs, le travail sur le programme d'actions au niveau régional a conduit l'URCAUE à développer deux projets spécifiques :

- L'élaboration d'un document cadre de présentation pour amorcer un nouveau dialogue et faire connaître nos actions auprès de nos partenaires régionaux
- La mise en œuvre d'un cycle de colloques sur le thème : « Recomposer le territoire ? »

La première rencontre organisée à Bourgoin-Jallieu le 27 novembre 2012 a porté sur la question : « Espaces métropolisés et fabrique locale du projet ». Associant élus, associations, chercheurs, professionnels et équipes des CAUE de Rhône-Alpes, elle a ouvert la voie au rapprochement des logiques des actions de projet de territoire à des échelles allant du bourg à la communauté d'agglomération jusqu'à l'échelle métropolitaine tout en mettant en lumière la nécessité d'innover sur le terrain.

Points de vue et récits d'expériences ont interrogé les stratégies imaginées pour répondre aux enjeux territoriaux identifiés. L'expérience du concours d'idées « Rural & durable ! » lancé par le CAUE de l'Ardèche en 2011 a alimenté les débats au travers de l'intervention de Philippe MADEC, président du jury, et d'Hervé OZIL, Maire de Lagorce (l'une des communes sur laquelle le concours avait porté).

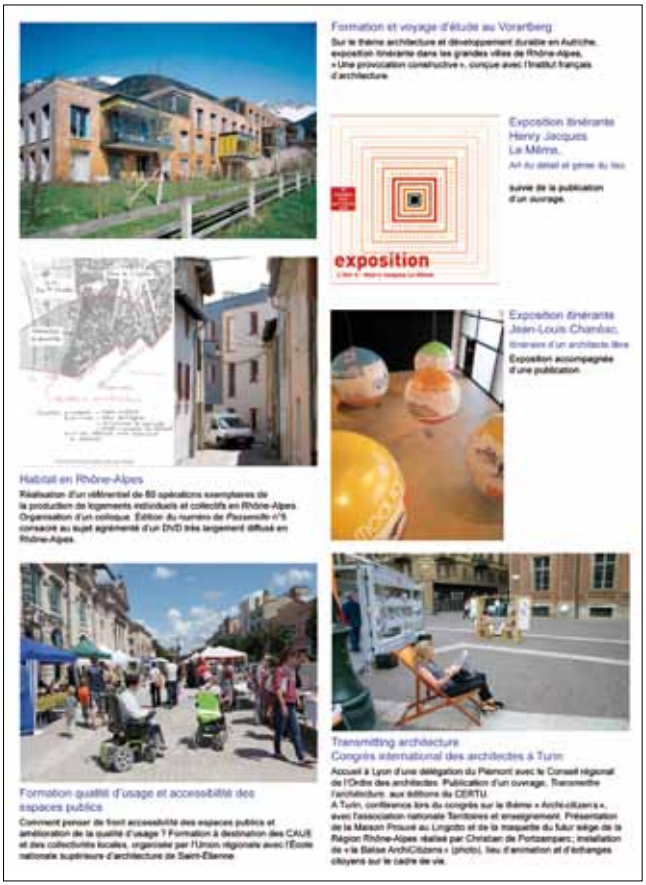

Extrait document de présentation URCAUE

ABONNEMENTS

Revues spécialisées en architecture, urbanisme et paysage :
Archiscopie, Architecture à vivre, D'A, Diagonal, Ecologik, Étapes : graphic, design et culture visuelle, Études foncières, L'Architecture d'aujourd'hui Le Moniteur, Les Cahiers du fleurissement, Maison écologique, Séquences bois, Traits urbains, Urbanisme, Urbanisme pratique.
Presse locale :
Le Dauphiné libéré (édition privadoise), L'Hebdo de l'Ardèche, La Tribune

ACQUISITIONS

Architecture et construction :
Habitat groupé participatif / Yves Connan (Ouest-France, 2012)
Habitat passif et basse consommation : principes fondamentaux, études de cas, neuf et rénovation / Philippe Lequenne, Vincent Rigassi (Terre vivante, 2011)
L'isolation phonique écologique / Jean-Louis Beaumier (Terre vivante, 2011)
L'isolation thermique écologique : conception, matériaux, mise en œuvre Jean-Pierre Oliva, Samuel Courgey (Terre vivante, 2010)
La construction en paille : principes fondamentaux, techniques de mise en œuvre, exemples de réalisation / Luc Floissac (Terre vivante, 2012)
Une année d'architecture en France : 2011 (le Moniteur, 2012)

Paysage et jardins :
Chaumont au fil des saisons / Chantal Colleu-Dumont, Eric Sander (Gourcuff Gradenigo, 2010)
Jardiniers d'avant-garde : 50 regards visionnaires sur le paysage contemporain / Tim Richardson (Actes sud, 2009)
Jardins des délices, des délires : festival international des jardins 2012 (Gourcuff Gradenigo, 2012)
Un autre possible : archiborescence, vers une cité végétale / Luc Schuiten (Mardaga, 2010)

Urbanisme et aménagement :
Communes rurales : valorisez vos espaces publics et économisez sur leur entretien (FNCAUE, 2012)
L'espace public / Thierry Paquot (la Découverte, 2009)
La fabrique de l'espace public : ville, paysage et démocratie / Denis Delbaere (Ellipses marketing, 2010)
Vers une ville accessible à tous : quelles clés pour y parvenir ? (Certu, 2012)

Autres thématiques :
Classification décimale universelle (Céfal, 2012)
Les marchés de maîtrise d'œuvre / Lydia Di Martino, Denis Dessus (Berger Levrault, 2012)
Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale (Imprimerie nationale, 2002)
Utopies réalisées : cinq sites en région urbaine de Lyon / Gilles Ragot (Somogy, 2010)

Actualités

TERRITOIRE - 1re rencontre d'un cycle de réflexions sur le thème « recomposer le territoire » ?

Une initiative ardéchoise montre l'exemple

Philippe Madec (architecte-urbaniste), Hervé Coll (maire de Lagorce) et Robert Roux (conseiller général, vice-président du CAUE de l'Ardèche) posaient le concours d'idées et ses enjeux, ainsi que l'expérience participative menée en parallèle sur la commune de Lagorce.

Mardi 27 novembre, à la Maison de territoire de la Porte des Alpes à Bourgoin-Jallieu (Isère) se déroulera un colloque organisé par l'Union régionale des CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), qui s'intègre dans un cycle de réflexion portant sur la thématique « Recomposer le territoire ». Au cours de ce colloque, Philippe Madec (architecte-urbaniste de renom) et Hervé Coll (maire de Lagorce) présentent le concours d'idées « Rural & durable ! », organisé par le CAUE de l'Ardèche en 2011, portant sur la problématique des éco-quartiers en milieu rural.

Forts de leurs expériences approfondies des territoires, les seps CAUE de la région Rhône-Alpes alimentent une réflexion collective sur la fabrication du territoire. Ils contribuent à une meilleure appréhension et compréhension des mutations vécues par les agglomérations de Rhône-Alpes depuis une trentaine d'années et qui questionnent l'économie globale et le développement local, les transports et la mobilité, le développement durable, les logiques d'aménagement du territoire. Cette première rencontre sur le thème des espaces métropolitains et de la fabrique locale du projet, ouvre la voie au rapprochement des logiques d'acteurs, allant du bourg à la communauté d'agglomérations jusqu'à l'échelle métropolitaine, et met en lumière la nécessité d'innover sur le terrain. Elle associe élus, associations, chercheurs et professionnels. À la fin de l'année 2010, le CAUE de l'Ardèche initiait le concours « Ruralé durable ! » auprès d'étudiants en architecture et urbanisme. Partant du constat que les expériences en matière d'éco-quartiers font exclusivement appel à un répertoire urbain, le CAUE de l'Ardèche et ses partenaires avaient souhaité mener une réflexion ancrée sur les territoires ruraux. Trois communes engagées dans des réflexions d'extension de leur village, Lagorce, Chomérac et Saint-André-de-Valx, avaient été associées au projet.

SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX

Le nouveau visage de la place imaginé par l

Fleurissement : 14 communes récompensées

Des ateliers pour aller plus loin dans la réflexion

FNVAS Exposition au CAUE

Actualité

Aménagement durable des bourgs ruraux

Plan-masse. L'équipe lauréate a proposé d'organiser un habitat de type individuel groupé en lien avec le futur bâtiment du centre bourg. Des voiries piétonnes et cyclables desservent les logements et des espaces partagés: potagers, buanderie, ruchers.

1. Une petite halle de marché pour la vente directe de produits locaux, un espace d'exposition sur le village et des salles pour les personnes âgées pourraient être aménagés à l'intérieur de la cave coopérative réinvestie.

2. Le théâtre de verdure, en contrebas de la cantine et à proximité de jeux pour enfants.

3. Au cœur de site, serait implantée une bibliothèque en lien avec un pôle petite enfance (crèche et annexe de l'école, cette dernière n'étant pas une priorité communale).

PROJET URBAIN

Un village développe un écoquartier avec le concours d'étudiants

Rural et durable: c'est autour de cette thématique que des étudiants en architecture ont planché sur l'aménagement d'un écoquartier à Lagorce, village ardéchois confronté au mitage.

L'union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (Caue) de Rhône-Alpes a engagé en 2012 un cycle de réflexions sur le thème «Reinventer le territoire». La première rencontre, en novembre dernier, était centrée sur les espaces métropolitains (les communes rurales prises dans une dynamique d'urbanisation) et la fabrique locale du projet. Elle a été illustrée notamment par l'expérience participative de Lagorce (Ardèche). Plus vaste commune du département, Lagorce connaît une croissance démographique de 3% par an depuis une quinzaine d'années. «On est le Luberon du pauvre. Beaucoup de gens viennent ici en vacances, trouvent un job par la suite et s'installent chez nous», constate le maire, Hervé Coïl. Ce village de 1000 habitants, délaté en une vingtaine de hameaux, est confronté au mitage, l'une des nombreuses formes de la périurbanisation étudiée par le géographe Martin Vanier. Après son élection en 2008, Hervé Coïl a souhaité reprendre un projet de 12 logements sociaux, implanté initialement dans le bourg, et l'intégrer dans un écoquartier à créer. Mais, «urbaniser, on ne sait pas faire», remarque l'élu, qui a décidé de participer au concours d'idées «Rural et durable» initié par le Caue de l'Ardèche et ouvert aux étudiants des écoles d'architecture et du paysage. Parallèlement, une démarche participative était lancée avec un groupe local de réflexion sur le développement durable, avec toute la population invitée lors de réunions publiques et avec les classes de CM1 et de CM2 de l'école communale.

Réinterprétation contemporaine

Au centre des débats, l'aménagement du futur écoquartier sur cinq hectares, à l'entrée Nord du village et en contrebas du bourg perché sur un rocher. «Nous voulions qu'on tenne aide à comprendre comment on habite aujourd'hui le rural et comment concevoir un écoturnus sans en faire un ghetto», explique le maire. Trois équipes d'étudiants de Grenoble, Marseille et Saint-Etienne ont participé au concours présidé par l'architecte urbaniste Philippe Madec. Les lauréats, Delphine Bugnad, Alice Gras et Timothée Sobrylian proposent une «réinterprétation contemporaine du vieux bourg», tenant compte de sa densité et de ses ruelles étroites, une réhabilitation de la cave viticole désaffectée en bordure du futur écoquartier, et l'insertion de services publics pour la petite enfance et les personnes âgées. Par ses formes hélicoïdales, l'écoquartier fait aussi la transition entre le bourg et les zones pavillonnaires au nord. Première concrétisation de cette démarche participative, le permis de construire des deux logements sociaux a été déposé par Vivarais Habitat (Ferrolaux mars 2014). L'architecte choisi par le bailleur social a assouplé son projet et s'est inspiré du travail des étudiants en adoptant notamment le principe de toiture-terrasse. Cet été, huit lots du lotissement, mitoyen des logements sociaux, seront mis en vente pour financer une partie des aménagements de l'écoquartier sur lequel pourraient être construits, à terme, des logements adaptés, des équipements communaux et des cabinets paramédicaux.

■ Vincent Charbonnier

Vallon-Pont-d'Arc | 39

Création d'un éco-quartier

Mixité sociale et développement durable

LYCÉE SACRÉ-COEUR

"Le paysage en question"

SAINT-BAUZILE

Le conseil étudie le projet d'aménagement communal

Pays d'art et d'histoire

Réfléchir sur le devenir du paysage

COUVERTURE :
SAINT-CYR : Mairie – Bibliothèque – Cantine
Maîtrise d'œuvre : STUDIO PYC, BIGBANG, BET VRD SAFEGE, BET fluides INGENIUM, GBA ECO.

CAUE de l'Ardèche

2 bis avenue de l'Europe unie
BP 101 - 07001 PRIVAS cedex

TÉL
04 75 64 36 04
FAX
04 75 64 01 30

MAIL
caue-07@wanadoo.fr
WEB
http//www.archi.fr/CAUE07/

Mise en page : Studio W / 04 75 89 87 93 - Impression : ABP Images